

COMMUNE DE MEIGANGA: AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06/AONO/C-MGA/CIPM-MGA/2021 DU 29 JANV 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ETAT CIVIL PRINCIPAL DE MEIGANGA, COMMUNE DE MEIGANGA, DEPARTEMENT DU MBERE. REGION DE L'ADAMAOUA

1. Objet

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2021, le Maire de la Commune de MEIGANGA, Autorité Contractante, lance, un Avis d'Appel d'Offres National Ouvert pour la CONSTRUCTION DU CENTRE d'Etat Civil Principal de Meiganga, Commune de Meiganga, Département du Mberé, Région de l'Adamaoua.

2. Consistance des prestations

Les travaux et les prestations objet du présent Dossier d'Appel d'Offres comprennent tous les ouvrages prévus au cadre du détail quantitatif et estimatif, notamment les opérations suivantes:

N° PRIX	DESIGNATION DES OUVRAGES
LOT 100	TRAVAUX PRELIMINAIRES
LOT 200	FONDATIONS

LOT 300	MAÇONNERIE – ELEVATION
LOT 400	ENDUITS-CHAPE ET DIVERS
LOT 500	REVETEMENT
LOT 600	CHARPENTE ET COUVERTURE
LOT 700	MENUISERIE BOIS
LOT 800	PEINTURE VITRERIE
LOT 900	ELECTRICITE
LOT 1000	PLOMBERIE SANITAIRE
LOT 1100	VRD

3. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : Vingt millions (20 000 000) FCFA

4. Délai de livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage, pour l'exécution du projet objet du présent Avis d'Appel Appel d'Offres est de : quatre (04) mois

5. Allotissement

Les travaux sont en un lot unique.

6. Participation et origine

La participation au présent Avis d'Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de droit camerounais et spécialisées dans le domaine considéré.

7. Financement

Les travaux objet du présent Avis d'Appel d'Offres sont financés par le BIP de l'Exercice 2021 sur la ligne d'imputation budgétaire N°

8. Consultation du dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune de MEIGANGA, au Secrétariat Général, Tel. ; 693 86 33 33, dès publication et affichage du présent avis.

9. Acquisition du dossier

Le dossier peut être obtenu à la Commune de MEIGANGA auprès du Secrétaire Général, dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de : quarante mille (40 000) FCFA, payable à la Recette Municipale de MEIGANGA.

10. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en 07 (sept) exemplaires dont l'original et 06 (six) copies marqués comme tels, devra parvenir auprès du Secrétaire Général de la Commune de MEIGANGA ; au plus tard le 05 MARS 2021 à 14 heures et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 06/AONO/C-MGA/CIPM-MGA/2021 DU 29 JANV 2021 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE D'ETAT CIVIL PRINCIPAL DE MEIGANGA, COMMUNE DE MEIGANGA, DEPARTEMENT DU MBERE. REGION DE L'ADAMAOUA A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

11. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans le DAO, d'un montant de quatre cent mille (400 000) FCFA conformément à l'arrêté en vigueur, et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date limite de validité des offres et conformément au modèle en annexe.

12. Recevabilité des offres

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier rang ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans le DAO, d'un montant de : Quatre cent mille (400 000) FCFA et valable pendant quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date limite de la validité des offres.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service compétent ou une autre autorité administrative (préfet, sous-préfet...) Conformément aux stipulations du règlement particulier de l'appel d'offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de 03 (trois) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'appel d'offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du dossier d'appel d'offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère Chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, et l'absence d'une pièce administrative après épuisement d'un délai de 48 heures.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres Administratives, Techniques et Financières sera effectuée en un seul temps dans des réunions de la Délégation Départementale du MINEPAT du Mbéré le 05 MARS 2021 à partir de 15 Heures, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Meiganga siégeant en présence de tous les soumissionnaires qui le désirent ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance des offres les concernant.

14. Critères d'évaluation

1. Les principaux critères éliminatoires sont :

- l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances ;
- l'absence, la non validité ou la non-conformité des autres pièces administratives après épuisement d'un délai de 48 heures pour produire les pièces conformes ;
- dossiers techniques et financiers incomplets;
- fausses déclarations ou pièces falsifiées,

- l'absence d'un prix unitaire quantifié
- Critères essentiels évalués à moins de 34 OUI sur 48.

Sous peine de rejet, la caution de soumission et l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire doivent être impérativement produites en originaux, les autres pièces en originaux ou en copies certifiées conformes. Ces justifications administratives doivent dater de moins de trois (03) mois et être conformes aux modèles.

2. Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur :

- La capacité de mobilisation financière ;
- Les références et expérience de l'entreprise soumissionnaire ;
- Le personnel de l'entreprise soumissionnaire ;
- La disponibilité du matériel de chantier et de la logistique ;
- La méthodologie et l'organisation du travail ;
- La présentation de l'offre conformément aux prescriptions du RPA0.

NB: la notation est binaire, le mode de qualification est détaillé dans le RPA0.

15. Attribution

Sur proposition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Commune de Meiganga, l'Autorité Contractante, attribuera la lettre-commande au soumissionnaire présentant l'offre la moins disante et remplissant les capacités techniques et administratives requises.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une période de 90 jours, à compter de la date de remise de leurs offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Maire ou du Secrétaire Général de

la Commune de MEIGANGA, Tel. : 693 86 33 33.

MEIGANGA le 29 Janvier 2021

Le MAIRE

ABOUBAKAR KOMBO